

Les membres du Comité Syndical se sont réunis à la mairie de Montereau, en salle des conseils, ce mardi 13 avril 2010, à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Albouy-Guidicelli.

Monsieur le Président ouvre la séance en procédant à l'appel des membres du Comité :

Etaient présents :

Messieurs Baillet Jean-Luc et Bourbigot Eric (Barbey), Madame Florence Marie-Thérèse et Monsieur Demelun Alain (La Brosse-Montceaux), Messieurs Blanchard Daniel et Smorag Philippe (Cannes-Ecluse), Messieurs Bernard Jean- Jacques et Pellé André (Esmans), Messieurs Simonot Gilles et Senoble Romain (Forges), Messieurs Lefier René et Even Jean-Luc (La Grande Paroisse), Madame Christiane Pesalovo et Monsieur Bezanger Philippe (Laval-en-Brie), Messieurs Dalibon Michel et Paviot Jean-pierre (Marolles-sur-Seine), Messieurs Bellini Claude et Chaumont Léon (Misy sur Yonne), Messieurs Abouy-Guidicelli Jean-Marie et Brun Hermann (Montereau Fault-Yonne), Messieurs Martinez Jean-Claude et Madelenat François (Saint Germain Laval) et Monsieur Ruiz José (Varenes sur Seine).

Invités :

Madame Sandrine Schmitt (Sitcome).

Monsieur ALBOUY-GUIDICELL après avoir fait l'appel, constate que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR

- Approbation des rapports des comités syndicaux, du 22/12/2009, du 23/02/2010 et du 10/03/2010.
- Budget Primitif 2010 SITCOME.
- Budget unique 2010 SIYONNE.
- Questions diverses.

-----ooo000ooo-----

Approbation du rapport du comité syndical du 22/12/2009
--

Le rapport du comité syndical du 22/12/09, après avoir été étudié, et n'appelant aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

Approbation du rapport du comité syndical du 23/02/2010
--

Le rapport du comité syndical du 23/02/10, après avoir été étudié, et n'appelant aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

Approbation du rapport du comité syndical du 10/03/2010
--

Le rapport du comité syndical du 10/03/10, après avoir été étudié, et n'appelant aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

Budget primitif 2010 SITCOME

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Suite aux résultats des votes des budgets qui vous avaient été présentés lors du dernier comité syndical, je tenais d'abord à remercier ceux d'entre vous qui ont fait de nouvelles propositions afin de pouvoir représenter ces budgets, et de votre participation à la réunion de l'amicale des maires, où nous avons pu débattre de toutes vos suggestions. Voici rapidement les conclusions de cette réunion : le prochain budget devra être présenté sans aucune augmentation des cotisations par rapport à 2009 ; nous devons reprendre tous les avenants qui ont été signés en convention tripartite. Une refonte complète du réseau est proposée : il est envisagé d'analyser pour chaque ligne, pour chaque horaire et pour chaque commune le nombre d'usagers et de restructurer entièrement le réseau afin de faire diminuer le déficit d'exploitation.

Nous allons donc créer une commission qui se réunira, et décidera en fonction des résultats de comptage du STIF, des résultats de la société Interval et de nos propres pointages, au plus tard début juin, du remaniement du réseau. Il ne faudra pas hésiter à supprimer les trajets qui devront l'être, ceux qui ont très peu d'usagers à bord, afin de mettre en place et de signer début septembre un nouvel avenant à la convention tripartite que nous avons avec le Conseil Général et la société Interval, sans oublier que le Conseil Général prend à sa charge 50% du déficit du réseau. Cette commission invitera l'ensemble des élus, et les maires de chaque commune, afin de nous soutenir dans cette démarche visant à faire baisser les cotisations de ces mêmes communes.

Le deuxième point de révision de ce budget concerne les frais de communication que nous revoyons à la baisse, et que l'on vous propose à un niveau équivalent à 2009. Il faudrait toutefois mettre l'accent sur le TAD, de façon plus dynamique, car la mise en place d'un nouveau service ne peut fonctionner que si l'on informe la population, et sur la mise en place d'un nouveau guide horaire en septembre, qui regrouperait toutes les informations utiles permettant un bon fonctionnement des différents services offerts au public.

Nous vous proposons donc un budget en diminution sur ses deux postes. Il faut tout de même être réaliste, à savoir qu'une diminution de 100 000€ pour le Sitcome, implique une diminution sur le réseau de 200 000€, et qu'il n'est pas évident que nous réussissions à faire de telles économies.

Monsieur SENOBLE :

Lors de la réunion de l'amicale des maires, il a été proposé aussi par le Conseil Général d'utiliser leurs services pour étudier différents cas de figures et trouver des solutions intéressantes. On peut supprimer ou modifier des lignes, ou même fusionner des lignes (de part l'importance des communes). Et demander à la société de transport de réduire ses coûts, car le coût du barème de Seine et Marne est devenu plus élevé que la moyenne nationale.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Le Sitcome a toujours travaillé main dans la main avec le CG. Nous travaillons en vrai partenariat avec le CG, qui nous a fait effectivement des propositions d'aide pour mener des études sur le remaniement et la mise en place du TAD, ce dont nous les remercions. Il faut également ne pas oublier que le Conseil Général vérifie tous les coûts de la société Interval, et les valide, et applique dans ses calculs les barèmes de financement de Seine et Marne.

Avec cette proposition de restructuration du réseau, c'est l'occasion de remettre à plat toutes nos offres. C'est à nous de nous adapter, suite à la mise en place des 35 heures, et à la variation des horaires du public, et de permettre aux usagers de pouvoir rentrer chez eux le soir.

Madame FLORENCE :

Peut-on avoir les résultats de comptage du STIF ?

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Oui bien sûr, nous aurons des présentations écrites des comptages du STIF, pour chaque horaire sur toutes les lignes du réseau, ainsi que les résultats de la billettique de la société Interval, ce qui nous permettra de comparer et de vérifier les résultats du STIF.

Monsieur SENOBLE :

On nous explique que le Conseil Général supervise les tarifs qu'applique Interval. En attendant, ils ne font aucun effort commercial. Pour la ville de Forges, les enfants n'ont pas école le vendredi 14 mai.

J'ai demandé au directeur de faire un effort afin de déplacer la journée de vendredi au mercredi qui suit, et ils m'ont fait une proposition chiffrée pour la mise en place du bus du mercredi, mais n'ont fait aucune proposition de réduction pour le vendredi. Ce sont des commerciaux, au même titre que Véolia ou les cars Moreaux, et ils font payer les collectivités au prix fort. Pour exemple, le bus à la Grande Paroisse, tourne à l'inverse du sens de circulation, et cela nous coûte 4000€ en plus. Quand au Bréau, il serait bien d'insister pour que le Leclerc finance une partie du trafic sur la ligne.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Nous avons demandé au Centre Leclerc de participer, mais plutôt pour les coupons Emplet. Nous avons fait un comptage sur la ligne Emplet, et il s'avère que l'on a 1500 clients par semaine qui prennent la navette. Nous avons donc une forte demande d'aller au Bréau, et dès que le barreau routier sera mis en place, nous pourrions passer par Varennes. De plus la ligne B, va voir son trajet passer par le Bréau, et cela devrait faire augmenter la charge sur cette ligne.

Monsieur BERNARD :

On a combien de plateformes dans le centre ?

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Nous en avons deux, une au niveau du Leclerc, et une au niveau des cinémas.

Monsieur RUIZ :

Je voudrais reprendre le débat de Romain sur le coût des transports. Il faut réexaminer l'ensemble, et demander à Interval qu'ils baissent leurs coûts. On pourrait prendre un cabinet d'étude ; étude qui a été proposée par le Conseil Général, et qui ne coûterait pas au Syndicat. Ils étudieraient les coûts et seraient à même de les faire baisser.

De plus, il serait bien de savoir quand le TAD pour Varennes sera mis en route, car n'ayant plus de services aujourd'hui avec Emplet, nous avons résilié notre convention. En effet, Interval continue de nous facturer les coupons pour le 1^{er} trimestre 2010, alors que nous n'avons plus de services, et la facture est plus chère qu'en 2009.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Effectivement, ce sont les coupons utilisés et distribués par les commerçants de Varennes qui sont utilisés par les usagers, et l'attractivité du centre Leclerc a fait augmenter l'utilisation de ces coupons. Notre convention est caduque de part le nouvel itinéraire d'Emplet, et il faudra mettre en place une nouvelle convention afin de financer ces coupons.

Monsieur RUIZ :

Donc je ne paierai pas les coupons Emplet 2010. J'aimerais aussi que l'on m'explique comment vous faites les calculs et comment vous déterminez 11 arrêts prévus dans le budget pour Emplet sur la commune de Varennes ? Et si vous en êtes d'accord de sortir du budget ma participation à la navette.

Monsieur DALIBON :

Il n'y a pas que la commune de Varennes qui cotise à la navette, toutes les communes participent, en partie sur le nombre d'habitants, et en partie sur le nombre de navettes.

Monsieur RUIZ :

Comment faites vous pour me trouver 11 navettes alors que je n'ai plus aucun service sur Varennes ?

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Ce sont les règles de calcul qui ont été instaurées. Mais on peut étudier, en partenariat avec M. Weiss et dans la refonte du contrat, de reprendre les règles de calcul.

Monsieur SENOBLE :

Effectivement, il faut reprendre la grille de répartition des cotisations des communes. Il faut aller voir ce qui se fait dans les autres intercommunalités, et étudier de nouvelles clés de répartition. Je ne renie pas le travail déjà fait, mais il peut y avoir d'autres propositions de grilles avec des critères encore différents.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Nous avons pris lors de refonte de la clé de répartition d'autres critères comme les kilomètres ou les recettes de la clientèle, mais toutes étaient en défaveur des communes rurales.

N'appelant plus d'autres questions, ce budget tel que proposé est donc adopté à l'unanimité.

Budget unique 2010 du budget annexe Carte SIYONNE
--

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Ce budget nous permet de mettre en place le nouveau TAD qui sera effectif à l'été, et surtout dès que nous aurons réceptionné le véhicule 9 places qu'il est prévu d'acheter dans le budget.

Monsieur DALIBON :

Nous vous proposons donc maintenant de voter le budget annexe « carte Siyonne ». Ce budget reprend par anticipation les résultats n-1 qui nous permet d'acheter le véhicule pour faire le TAD. Pour le budget principal, on fera un budget supplémentaire en septembre ou octobre prochain, en fonction des résultats déjà obtenus, mais pour ce budget annexe, on fait un budget unique. Il n'y aura pas d'autres modifications dans le courant de l'année. Ce budget reprend entre autres les trois services gérés en régie, le TAD, les CAD et le service Vélos.

Monsieur SENOBLE :

A-t-on préparé une projection pour le cas où nous aurions un réel engouement pour le TAD, et est-ce que le personnel en place sera suffisant ? Des simulations de recettes ont-elles été faites ? Et il faut faire attention avec les dérives sur les services non rentables, et voir à les supprimer.

Monsieur DALIBON :

Nous ne connaissons pas les recettes, car nous ne pouvons évaluer cet engouement. En tous cas, pour l'instant nous faisons avec le personnel déjà en place, et avec des contrats aidés à plus de 80% chargés, les seules dépenses à prévoir supplémentaires sont le carburant et l'assurance du nouveau véhicule.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Au niveau national, la moyenne est de 1,8 clients pour le TAD par courses. Nous espérons donc avoir un peu plus de clients que la moyenne nationale. Nous avons deux personnes qui ont les permis permettant de conduire les véhicules et de transporter des personnes. Les autres personnels seront toujours rattachés à leurs tâches d'accueil du public et dans le contrôle de validation des titres de transport, dans les bus. Quant aux vélos, nous allons tendre vers la suppression des vélos au sein même de la ville, car les seules locations que nous avons se font au kiosque de la gare. Et avec seulement cinq agents, nous ne sommes pas en surplus de main d'œuvre.

N'appelant plus d'autres questions, ce budget tel que proposé est donc adopté à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur SENOBLE :

J'aimerais que les réunions syndicales se fassent à 19h00.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Très bien.

Monsieur PAVIOT :

Quels sont les logos que vous pensez mettre sur le véhicule ? Reconnaîtra-t-on le véhicule comme un véhicule du SITCOME ?

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Oui, le véhicule sera identifié, comme la 307, avec des sérigraphies Siyonne.

Je vous invite à venir visiter notre stand à la foire, qui a été construit avec de modestes moyens, mais qui plébiscite nos différents services de régies.

La séance est levée à 19h30.